RÉSOLUTION OIV-VITI 702-2023

PUBLICATION DE LA 3ÈME ÉDITION DE LA « LISTE DES DESCRIPTEURS OIV POUR LES VARIÉTÉS ET ESPÈCES DE VITIS »

AVERTISSEMENT : Cette résolution abroge les résolutions suivantes :
- *AG 11/57-OEN*
- *AG 1/82-VIT*
- *VITI 2/2007*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I « Viticulture »,

En se fondant sur les travaux du Groupe d'experts « Ressources génétiques et sélection de la vigne » (Groupe GENET) et sur la proposition de la Commission I « Viticulture »,

CONSIDÉRANT l'importance d'harmoniser les descripteurs des variétés de Vitis entre l'OIV et les autres organisations internationales, et particulièrement les consultations tenues en ce sens avec l'UPOV,

CONSIDÉRANT la résolution C 1/38-VIT sur la mise en place d'une méthode générale d'étude des questions ampélographiques,

CONSIDÉRANT la résolution AG 11/57-VIT sur la création et la publication du registre ampélographique international,

CONSIDÉRANT les avancées faites dans le domaine de la description et l'identification des variétés de Vitis depuis la 1ère édition de la « Liste des descripteurs OIV pour les variétés et espèces de Vitis » publiée en 1983 et la 2ème édition de la « Liste des descripteurs OIV pour les variétés et espèces de Vitis » publiée en 2009,

CONSIDÉRANT les résolutions VITI 2/90 et VITI 5/90 et les travaux actuellement menés par des scientifiques de renommée internationale spécialistes de l'ampélographie, qui ont abouti, au travers d'études en cours, à des bases de données nationales et/ou internationales très utiles,

CONSIDÉRANT la résolution VITI 1/98 et l'importance de mieux comprendre les types de variétés cultivées et leurs surfaces plantées mondiales respectives, en tenant compte de l'usage fréquent de synonymes, ou d'homonymes, dans les différents pays,

CONSIDÉRANT la résolution OIV/VITI 424/2010 et le besoin urgent de protéger

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

l'inestimable patrimoine mondial que représentent les variétés de vigne,

CONSIDÉRANT la résolution OIV-VITI 467-2012, fondée sur l'harmonisation de descripteurs normalisés (Code des descripteurs ampélographiques de l'OIV, 2009), fournissant une description ampélographique de référence pour une variété de vigne donnée,

CONSIDÉRANT l'importance de l'amélioration génétique de la vigne pour mieux répondre aux conditions culturales actuelles et à venir (OIV-VITI 515-2013, OIV-VITI 564A-2017, OIV-VITI 564B-2019),

CONSIDÉRANT la résolution OIV-VITI 609-2019, « Protocole de l'OIV pour l'identification des variétés »,

CONSIDÉRANT que les caractères quantitatifs sont fortement influencés par les facteurs non génétiques, et que les descripteurs correspondants sont donc moins discriminants,

DÉCIDE d'adopter des mises à jour des descripteurs, validées par des experts internationaux compétents et approuvées dans le cadre de la Commission I « Viticulture »,

DÉCIDE d'abroger les résolutions AG 11/57-VIT, AG 1/82-VIT et VITI 2/2007,

DÉCIDE, en remplacement de la 2ème édition, d'adopter et de publier la 3ème édition de la « Liste des descripteurs OIV pour les variétés et espèces de Vitis », incluant la liste de descripteurs suivante,

MANDATE le Groupe d'experts GENET pour décrire la liste suivante de descripteurs inclus dans la 3ème édition de la « Liste des descripteurs OIV pour les variétés et espèces de Vitis ».

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Caractéristique	**Code OIV**	**Code CDU[1]**
Jeune rameau : ouverture de l'extrémité	001	1.1.1.1
Jeune rameau : distribution de la pigmentation anthocyanique des poils couchés de l'extrémité	002	1.1.1.2
Jeune rameau : intensité de la pigmentation anthocyanique des poils couchés de l'extrémité	003	1.1.1.3

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Jeune rameau : densité des poils couchés de l'extrémité	004	1.1.1.4
Jeune rameau : densité des poils dressés de l'extrémité	005	1.1.1.5
Rameau : port (avant palissage)	006	1.2.0.1
Rameau : couleur de la face dorsale des entrenœuds	007	1.2.1.1
Rameau : couleur de la face ventrale des entrenœuds	008	1.2.1.2
Rameau : couleur de la face dorsale des nœuds	009	1.2.2.1
Rameau : couleur de la face ventrale des nœuds	010	1.2.2.2
Rameau : densité des poils dressés sur les nœuds	011	1.2.2.3
Rameau : densité des poils dressés sur les entrenœuds	012	1.2.1.3
Rameau : densité des poils couchés sur les nœuds	013	1.2.2.4
Rameau : densité des poils couchés sur les entrenœuds	014	1.2.1.4
Rameau : distribution de la pigmentation anthocyanique sur les écailles des bourgeons	015-1	1.2.3.1
Rameau : intensité de la pigmentation anthocyanique des écailles des bourgeons	015-2	1.2.3.2
Rameau : nombre de vrilles consécutives	016	1.2.4.1
Rameau : longueur des vrilles	017	1.2.4.2
Rameau : présence de poils spéciaux	018	1.2.4.3
Rameau : division des vrilles	019	1.2.4.4
Rameau : présence de poils spéciaux	020	1.2.1.5

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Jeune feuille : couleur de la face supérieure du limbe (4ème feuille)	051	1.3.1.1
Jeune feuille : densité des poils couchés entre les nervures principales sur la face inférieure du limbe (4ème feuille)	053	1.3.2.1
Jeune feuille : densité des poils dressés entre les nervures principales sur la face inférieure du limbe (4ème feuille)	054	1.3.2.2
Jeune feuille : densité des poils couchés sur les nervures principales de la face inférieure du limbe (4ème feuille)	055	1.3.2.3
Jeune feuille : densité des poils dressés sur les nervures principales de la face inférieure du limbe (4ème feuille)	056	1.3.2.4
Feuille adulte : taille du limbe	065	1.4.1.1
Feuille adulte : forme du limbe	067	1.4.1.2
Feuille adulte : nombre de lobes	068	1.4.1.3
Feuille adulte : couleur de la face supérieure du limbe	069	1.4.1.4
Feuille adulte : distribution de la pigmentation anthocyanique des nervures principales de la face supérieure du limbe	070	1.4.1.5
Feuille adulte : distribution de la pigmentation anthocyanique des nervures principales de la face inférieure du limbe	071	1.4.1.6
Feuille adulte : gaufrure du limbe	072	1.4.1.7
Feuille adulte : ondulation du limbe entre les nervures principales et secondaires	073	1.4.1.8
Feuille adulte : profil du limbe en section transversale	074	1.4.1.9
Feuille adulte : cloqûre de la face supérieure du limbe	075	1.4.1.10

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Feuille adulte : forme des dents	076	1.4.2.1
Feuille adulte : taille des dents par rapport à la taille du limbe	077	1.4.2.2
Feuille adulte : longueur des dents par rapport à leur largeur	078	1.4.2.3
Feuille adulte : degré d'ouverture/chevauchement du sinus pétiolaire	079	1.4.3.1
Feuille adulte : forme de la base du sinus pétiolaire	080	1.4.3.2
Feuille adulte : poils couchés sur la face supérieure du limbe	081-1	1.4.3.3
Feuille adulte : base du sinus pétiolaire limité par des nervures	081-2	1.4.3.4
Feuille adulte : degré d'ouverture/chevauchement des sinus latéraux supérieurs	082	1.4.4.1
Feuille adulte : forme de la base des sinus latéraux supérieurs	083-1	1.4.4.2
Feuille adulte : dents dans les sinus latéraux supérieurs	083-2	1.4.4.3
Feuille adulte : densité des poils couchés entre les nervures principales sur la face inférieure du limbe	084	1.4.1.11
Feuille adulte : densité des poils dressés entre les nervures principales sur la face inférieure du limbe	085	1.4.1.12
Feuille adulte : densité des poils couchés sur les nervures principales de la face inférieure du limbe	086	1.4.1.13
Feuille adulte : densité des poils dressés sur les nervures principales de la face inférieure du limbe	087	1.4.1.14
Feuille adulte : poils couchés sur les nervures principales de la face supérieure du limbe	088	1.4.1.15
Mature leaf: prostrate hairs on upper side of blade	088-1	1.4.1.16

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Feuille adulte : poils dressés sur les nervures principales de la face supérieure du limbe	089	1.4.1.17
Feuille adulte : densité des poils couchés sur le pétiole	090	1.4.5.1
Feuille adulte : densité des poils dressés sur le pétiole	091	1.4.5.2
Feuille adulte : longueur du pétiole par rapport à la longueur de la nervure médiane	093	1.4.5.3
Feuille adulte : profondeur des sinus latéraux supérieurs	094	1.4.4.4
Feuille adulte : brillance de la face supérieure du limbe	095	1.4.1.18
Sarment : section transversale	101	1.5.1.1
Sarment : relief de la surface	102	1.5.1.2
Sarment : couleur générale	103	1.5.1.3
Sarment : lenticelles	104	1.5.1.4
Sarment : poils dressés sur les nœuds	105	1.5.2.1
Sarment : poils dressés sur les entrenœuds	106	1.5.1.5
Sarment : diamètre des nœuds par rapport au diamètre des entrenœuds	107	1.5.1.6
Fleur : organes sexuels	151	1.6.1.1
Inflorescence : niveau d'insertion de la 1ère inflorescence	152	1.7.0.1
Inflorescence : nombre d'inflorescences par rameau	153	1.7.0.2
Rameau : fertilité des bourgeons de la base (bourgeons 1-3)	155	2.2.3.1
Grappe : longueur (sans le pédoncule)	202	1.8.0.1

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Grappe : largeur	203	1.8.0.2
Grappe: compacité	204	1.8.0.3
Grappe : longueur du pédoncule de la grappe principale	206	1.8.1.1
Grappe : lignification du pédoncule	207	1.8.1.2
Grappe : forme	208	1.8.0.4
Grappe : nombre d'ailes de la grappe principale	209	1.8.2.1
Baie : longueur	220	1.9.0.1
Baie : largeur	221	1.9.0.2
Baie : uniformité de la grosseur	222	1.9.0.3
Baie : forme	223	1.9.0.4
Baie : ponctuation de l'épiderme (lenticelles)	224	1.9.1.1
Baie : uniformité de la couleur de l'épiderme	225	1.9.1.2
Baie : uniformité de la couleur de l'épiderme	226	1.9.1.3
Baie : pruine (intensité)	227	1.9.1.4
Baie : épaisseur de la pellicule	228	1.9.2.5
Baie : ombilic (apparence)	229	1.9.3.1
Baie : dépression de l'ombilic	229-1	1.9.3.2
Baie : intensité de la pigmentation anthocyanique de la pulpe	231	1.9.2.1
Baie : succulence de la pulpe	232	1.9.2.2

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Baie : rendement en jus	233	1.9.0.5
Baie : fermeté de la pulpe	235	1.9.2.3
Baie : particularité de la saveur	236	1.9.0.6
Baie : longueur du pédicelle	238	1.9.4.1
Baie : facilité de séparation du pédicelle	240	1.9.4.2
Baie : formation des pépins	241	1.9.5.1
Baie : longueur des pépins	242	1.9.5.2
Baie : poids des pépins	243	1.9.5.3
Baie : cannelures transversales sur la face dorsale des pépins	244	1.9.5.4
Époque de débourrement	301	3.10.1.1
Époque de floraison	302	3.7.1.1
Époque de début de la véraison	303	3.9.1.1
Époque de maturité physiologique de la baie	304	3.9.2.2
Époque de début de l'aoûtement	305	3.5.0.1
Époque de coloration automnale des feuilles	306	3.4.0.1
Vigueur de croissance du rameau	351	4.2.0.1
Croissance des prompts-bourgeons	352	4.2.0.2
Longueur des entrenœuds	353	4.2.1.1
Diamètre des entrenœuds	354	4.2.1.2

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Résistance à la chlorose ferrique	401	7.12.1.1
Résistance aux chlorures (sel)	402	7.12.2.1
Résistance à la sécheresse	403	7.12.3.1
Résistance à la chaleur (stress thermique)	404	7.12.4.1
Résistance au froid hivernal (rusticité)	405	7.12.5.1
Résistance à la carence en magnésium	406	7.12.6.1
Résistance à la carence en potassium	407	7.12.7.1
Inflorescence : degré de résistance à *Plasmopara*	451	8.7.1.1
Feuille : degré de résistance à *Plasmopara*	452	8.4.1.1
Feuille : degré de résistance à *Plasmopara* (test sur disques de feuille)	452-1	8.4.1.2
Grappe : degré de résistance à *Plasmopara*	453	8.8.1.1
Feuille : degré de résistance à *Oidium*	455	8.4.2.1
Feuille : degré de résistance à *Oidium* (test sur disques de feuille)	455-1	8.4.2.2
Grappe : degré de résistance à *Oidium*	456	8.8.2.3
Feuille : degré de résistance à *Botrytis*	458	8.4.3.1
Feuille : degré de résistance à *Botrytis* (analyse au laboratoire)	458-1	8.4.3.2
Grappe : degré de la résistance au *Botrytis*	459	8.8.3.3
Degré de résistance à l'eutypiose (analyse au laboratoire)	460	8.12.9.1

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Feuille : degré de tolérance à *Phylloxera* (gallicole)	461	10.4.4.1
Racine : degré de tolérance à *Phylloxera* (radicicole)	462	10.11.4.2
Feuille : degré de résistance à la pourriture noire	463	8.4.5.1
Grappe : degré de résistance à la pourriture noire	464	8.8.5.2
Feuille : degré de résistance à l'anthracnose	465	8.4.6.1
Grappe : degré de résistance à l'anthracnose	466	8.8.6.2
Rameau : degré de résistance à l'anthracnose	467	8.2.6.3
Feuille : degré de résistance à l'excoriose	468	8.4.7.1
Grappe : degré de résistance à l'excoriose	469	8.8.7.2
Rameau : degré de résistance à l'excoriose	470	8.2.7.3
Rameau : degré de résistance à l'esca	471	8.8.8.1
Rameau : degré de résistance à l'eutypiose	472	8.2.9.2
Degré de résistance à la jaunisse de la vigne	473	9.12.10.1
Taux de nouaison	501	5.8.0.1
Grappe: poids d'une grappe	502	5.8.0.2
Baie : poids d'une baie	503	5.9.0.1
Poids de récolte par m^2	504	5.8.0.3
Teneur en sucre du moût	505	5.9.1.2
Acidité totale du moût	506	5.9.1.3

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
pH spécifique du moût	508	5.9.1.4
Porte-greffe : rendement en bois/ha	551	6.5.0.1
Porte-greffe : formation de cal de soudure	552	6.13.0.1
Porte-greffe : aptitude à la rhizogenèse	553	6.11.0.1
Feuille adulte : longueur de la nervure N_1	601	11.4.1.1
Feuille adulte : longueur de la nervure N_2	602	11.4.1.2
Feuille adulte : longueur de la nervure N_3	603	11.4.1.3
Feuille adulte : longueur de la nervure N_4	604	11.4.1.4
Feuille adulte : distance entre le sinus pétiolaire et le sinus latéral supérieur	605	11.4.1.5
Feuille adulte : distance entre le sinus pétiolaire et le sinus latéral inférieur	606	11.4.1.6
Feuille adulte : angle entre N_1 et N_2[2] mesuré à la première bifurcation	607	11.4.2.1
Feuille adulte : angle entre N_2 et N_3[3] mesuré à la première bifurcation	608	11.4.2.2
Feuille adulte : angle entre N_3 et N_4[4] mesuré à la première bifurcation	609	11.4.2.3
Feuille adulte : angle entre N_3 et la tangente entre le sinus pétiolaire et l'extrémité de N_5[5]	610	11.4.2.4
Feuille adulte : longueur de la nervure N_5	611	11.4.1.7
Feuille adulte : longueur de la dent de N_2	612	11.4.1.8

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

DESCRIPTEURS AMPELOGRAPHIQUES OIV		
Feuille adulte : largeur de la dent de N_2	613	11.4.1.9
Feuille adulte : longueur de la dent de N_4	614	11.4.1.10
Feuille adulte : largeur de la dent de N_4	615	11.4.1.11
Feuille adulte : nombre de dents entre l'extrémité de N_2 et l'extrémité de la première nervure secondaire de N_2, dents terminales incluses	616	11.4.3.1
Feuille adulte : distance entre l'extrémité de N_2 et l'extrémité de la première nervure secondaire de N_2	617	11.4.1.12
Feuille adulte : ouverture/superposition du sinus pétiolaire	618	11.4.1.13
Marqueur SSR VVS2	801	12.13.1.1
Marqueur SSR VVMD5	802	12.13.2.1
Marqueur SSR VVMD7	803	12.13.3.1
Marqueur SSR VVMD27	804	12.13.4.1
Marqueur SSR VrZAG62	805	12.13.5.1
Marqueur SSR VrZAG79	806	12.13.6.1
Marqueur SSR VVMD32 (conformément à la résolution OIV 609-2019)	807	12.13.7.1
Marqueur SSR VVMD25 (conformément à la résolution OIV 609-2019)	808	12.13.8.1
Marqueur SSR VVMD28 (conformément à la résolution OIV 609-2019)	809	12.13.9.1

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023

[1] Nouvelle codification proposée selon la Classification Décimale Universelle (CDU).

[2] N° codes OIV 601 et OIV 602

[3] N° codes OIV 602 et OIV 603

[4] N° codes OIV 603 et OIV 604

[5] N° codes OIV 603

Exemplaire certifié conforme Jerez, 9 juin 2023
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Pau ROCA

© OIV 2023